



Son Excellence Évariste Ndayishimiye prône la fierté de produire et de consommer africain.



Le samedi 04 décembre 2020, le Président de la République du Burundi Son Excellence Évariste Ndayishimiye a participé par visioconférence à la 13^{ème} Session extraordinaire de l'Union Africaine (UA) sur la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

Cette session extraordinaire qui s'est étendue sur deux jours et à laquelle ont pris part plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, était dirigée depuis Johannesburg par Son Excellence Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud et Président en exercice de l'Union Africaine.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Cyril Ramaphosa s'est réjoui de la tenue de cette session extraordinaire malgré de nombreuses contraintes liées à la pandémie de la Covid 19. Il a salué la résilience des pays africains et a réaffirmé la détermination du Continent africain à réinventer leur modèle économique pour améliorer la vie des populations africaines:

"Nous avons hérité d'un modèle écono-

mique colonial qui ne favorise pas une réelle intégration économique de nos États. Avec la ZLECAf, nous allons redynamiser les échanges commerciaux et les cadres stricts de nos frontières"

Prenant la parole à leur tour, le Président de la Commission de l'Union Africaine Monsieur Moussa Faki Muhammad et le Secrétaire général de la ZLECAf se sont félicités de l'adhésion des pays membres de l'UA au projet et aux ambitions de la ZLECAf. En effet, 44 pays de l'Afrique en sont signataires et 34 en ont déjà ratifié les protocoles de création.

S'exprimant lors des travaux à huis clos, le Président de la République du Burundi Son Excellence Évariste Ndayishimiye a rendu hommage à ses pairs initiateurs de la ZLECAf, qui a « le potentiel d'être un catalyseur du développement industriel susceptible de placer l'Afrique sur la voie de l'exportation de ses produits tout en améliorant la compétitivité à la fois sur ses propres marchés et à l'échelle mondiale. »

Le Chef de l'Etat a rappelé que l'Afrique est le plus grand espace commercial au monde, avec environ 1.3 milliards de personnes. La ZLECAf représente donc une véritable occasion de stimuler la croissance économique du continent, réduire la pauvreté et renforcer l'intégration économique en Afri-

Dans ce numéro:

page

Son Excellence Évariste Ndayishimiye prône la fierté de produire et de consommer africain.

1

Le Président Évariste Ndayishimiye relance le dialogue au plus haut niveau entre le Burundi et l'Union Européenne

2

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères échange avec l'Ambassadeur de l'UE et les autres Ambassadeurs des pays membres de cette Organisation sur la normalisation des relations entre le Burundi et l'Union européenne

6

Le Ministre angolais des Relations Extérieures de la République angolaise effectue une visite de travail au Burundi

7

Communiqué no2 de l'Etat du Burundi suite à la mesure prise par le conseil de sécurité des Nations Unies de retirer le Burundi de son Agenda politique

10

Communiqué de Presse no 10 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 9 décembre 2020

12

que.

Pour palier au problème majeur posé par le protectionnisme de certains marchés mondiaux qui excluent les produits africains, Son Excellence Evariste Ndayishimiye prône la fierté de produire africain et consommer africain et de considérer avant tout l'Afrique comme un marché interne aux africains:

« Pour réussir, il y a un défi à relever. Le manque de fierté à consommer nos produits africains justifie clairement la persistance de la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des économies étrangères et c'est seulement en nous mettant ensemble que nous pourrions renverser cette tendance. »

En terminant son discours, le Chef de l'Etat burundais a réitéré l'engagement du Burundi à tout mettre en œuvre

pour terminer dans les meilleurs délais le processus de ratification de l'Accord portant création de la ZLECAf, et de participer pleinement aux côtés d'autres pays à sa mise en œuvre effective pour le bien-être des peuples d'Afrique.

Alors que le démarrage effectif des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf est prévu au 1^{er} janvier 2021, tous les intervenants lors de cette session extraordinaire ont souligné l'urgence et la nécessité de faire taire les armes partout en Afrique pour que les ambitions de la ZLECAf puissent être atteintes. C'est autour de cette importante thématique que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine avaient convenu de se retrouver le 06 décembre 2020.

(Source: www.presidence.gov.bi)

Le Président Évariste Ndayishimiye relance le dialogue au plus haut niveau entre le Burundi



Le Burundi et l'Union Européenne ont renoué le dialogue au plus haut niveau le lundi 7 décembre 2020, par une audience que le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a accordée, au Palais Ntare Rushatsi, au Représentant de l'Union Européenne au Burundi en compagnie des Ambassadeurs des pays membres de l'Union Européenne ayant leur résidence à Bujumbura, faisant renaître l'espoir de la renormalisation des relations entre le Burundi et l'Union Européenne après cinq ans de mésentente sur un certain nombre de points. Les dernières discussions formelles entre le Burundi et l'Union Européenne dataient de mars 2016 quand le Conseil a conclu, unilatéralement, la procédure de consultation avec le Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat UE-ACP, dit Accord de Cotonou. Le Burundi n'avait jamais cessé de rappeler à son partenaire que l'invocation de

l'article 96 de l'Accord de Cotonou face à la situation au Burundi avait été précipitée, en mai 2015, dans le sillage de l'insurrection et des soubresauts qui ont mené vers la tentative de Coup d'Etat du 13 mai 2015. Le Gouvernement de la République du Burundi a toujours accusé son partenaire, l'Union Européenne, d'être le commanditaire de cette instabilité, tandis que l'Union Européenne a suspendu les appuis financiers directs à l'Etat du Burundi y compris les appuis budgétaires, accusant le Burundi de « ne pas respecter les principes et valeurs démocratiques, les droits de l'homme et l'Etat de droit sur la base de l'Accord de Cotonou et des principes énoncés dans l'Accord d'Arusha ». Comme reconnu par les interlocuteurs du Président de la République, le moment est bien choisi compte tenu de la situation de paix et la sécurité qui prévalent sur toute l'étendue du territoire national, le retour massif des réfugiés, le réchauffement des relations avec le Rwanda, sans oublier le rôle que le Burundi est en train de jouer sur la scène régionale et internationale en plus des succès diplomatiques engrangés par le Burundi jusqu'à être retiré de l'agenda politique du Conseil de Sécurité de l'ONU. L'Ambassadeur de l'Union Européenne ainsi que ceux des pays membres de l'Union Européenne au Burundi ont fait savoir qu'« il est grand temps de lever les malentendus dans le respect mutuel » et ont apprécié le discours apaisant du Président Evariste Ndayishimiye et sa politique d'ouverture, qui constituent « une base solide pour la reprise d'une bonne coopération entre l'Union Européenne et le Burundi dans une

dynamique de partenariat mutuellement bénéfique et avantageux et rien ne justifierait qu'on traîne les pieds. » Les deux parties ont convenu de se libérer du passé et de tourner le regard vers l'avenir en reconstruisant leur relation. Se basant sur les 6 priorités du Président Evariste Ndayishimiye dont la bonne gouvernance, la santé publique, l'éducation l'agriculture et l'élevage, la gratuité des soins pour les retraités et le développement de la jeunesse, les Ambassadeurs de l'Union Européenne ont promis de mettre tout en œuvre pour que l'Union Européenne accompagne les institutions responsables et laborieuses du Burundi dans ce nouvel élan vers le développement, conformément aux domaines prioritaires contenus dans le Plan National de Développement 2018-2027.

Le Président de la République a recommandé que ce dialogue se poursuive sur le plan technique au niveau du Ministère ayant les affaires étrangères dans ses attributions, confiant que la réussite du rétablissement de bonnes relations entre l'Union Européenne et le Burundi est déjà sur une bonne trajectoire. Au sortir de cette audience, Monsieur Claude Bochu, Représentant de l'Union Européenne au Burundi a indiqué qu'ils ont été reçus par Son Excellence le Président de la République à leur demande. Il s'est félicité du climat dans lequel la rencontre a eu lieu et a tenu à souligner que cette audience était la première (dans le cadre de l'Accord de Cotonou) depuis 5 ans. Pour Monsieur Claude Bochu, cela augure des lendemains meilleurs dans les relations entre le Burundi et l'Union Européenne. (Source: www.presidence.gov.bi)

Le Ministre Angolais des Relations Extérieures reçu par le Président Ndayishimiye Evariste pour lui remettre un message du Président Joào Lourenço et lui présenter le nouveau Secrétaire Exécutif de la CIRGL



Le Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a accordé une audience, le mardi 8 décembre 2020 au Palais Présidentiel Ntare Rushatsi, au Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola.

Son Excellence Tête ANTONIO était à la tête d'une forte délégation multidisciplinaire composée du Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), et certains Hauts fonctionnaires du Ministère Angolais des Relations Extérieures.

Au terme de l'audience, le Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola a révélé qu'il était

porteur d'un message de Son Excellence le Président de la République Angolaise transmettant, entre autres, ses vœux de bonheur et de prospérité à son Homologue du Burundi, Son Excellence le Président Evariste NDAYISHIMIYE et au peuple Burundais.

Au cours de cette rencontre, les deux hautes autorités ont échangé sur les voies et moyens de renforcer les relations bilatérales déjà excellentes entre le Burundi et l'Angola. Le Chef de la Diplomatie Angolaise a tenu à exprimer sa gratitude pour le riche entretien que Son Excellence le Président de la République Burundais a eu avec son Homologue Angolais, Son Excellence João Lourenço en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale récemment tenu à Libreville, au Gabon. Il a transmis le souhait du Chef de l'Etat Angolais de poursuivre cet entretien dès que possible.

Son Excellence Tètè ANTONIO a en outre salué la réponse efficace apportée par le Burundi au COVID-19. Il a indiqué, à cet effet, qu'il compte échanger avec les autorités sanitaires burundaises afin de permettre à l'Angola de s'imprégner de l'expérience burundaise en matière de lutte contre cette pandémie. Etant donné que c'est l'Angola qui préside le sommet

des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL et son Secrétariat Exécutif, le Ministre des Relations Extérieures Angolais a saisi cette opportunité pour présenter à Son Excellence le Président de la République du Burundi le Nouveau Secrétaire Exécutif de la CIRGL, Amb. João Samuel Caholo, élu pour un mandat de 2 ans, et solliciter le soutien du Burundi à ce dernier.

Prenant la parole, le Numéro Un Burundais a exprimé sa reconnaissance pour l'appui fourni par la République d'Angola au combat mené par le Burundi qui a abouti à son retrait sur l'agenda politique du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a également exprimé le vœu de voir s'établir des échanges commerciaux entre l'Angola et le Burundi. Il a par ailleurs promis de soutenir le nouveau Secrétaire Exécutif de la CIRGL surtout que c'est le Burundi qui abrite le siège de cette organisation.

Le Président de la République a enfin rassuré son hôte que le Burundi n'hésitera pas à partager avec l'Afrique et le monde entier son savoir-faire sur la lutte contre la COVID-19. (www.presidence.gov.bi)

Le Sénat analyse et adopte deux projets de lois



Les sénateurs ont analysé et adopté à l'unanimité deux projets de loi, l'un portant ratification par la République du Burundi de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et l'autre portant ratification par la République du Burundi de la Convention de MINAMATA sur le mercure.

La séance a été dirigée par le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera, Président du Sénat burundais. C'est le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture

et de l'Elevage Dr Déo Guide Rurema qui a représenté le gouvernement pour présenter l'exposé des motifs.

Pour ce qui est de l'analyse du premier projet de loi sur l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Ministre Déo Guide RUREMA a indiqué que cette ratification marque son soutien aux efforts qui se font au plan mondial pour lutter contre la détérioration de la couche d'ozone sans laquelle aucune vie sur Terre n'est possible. Egalement, a-t-il ajouté, l'amendement permettra de réduire le nombre de cas de cancer de la peau et des yeux diagnostiqués chaque année ainsi que les 135 milliards de tonnes de CO2 par an d'émission de gaz à effet de serre.

Selon le Ministre Déo Guide RUREMA, la ratification de ce projet de loi engendra des bénéfices potentiels, pour la santé mondiale, estimés à deux milliards de dollars d'ici 2030. De plus, la mise en œuvre de cet amendement renforcera l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD 12).

Concernant l'intérêt de ratifier cet amendement pour le Burundi, le Ministre Déo Guide RUREMA a fait savoir

que le pays va continuer à bénéficier de l'appui financier du Fonds Multilatéral en vue de renforcer son programme-pays de mise en œuvre du protocole de Montréal.

S'agissant de l'analyse du projet de ratification par la République du Burundi de la Convention de MINAMATA sur le mercure, Monsieur RUREMA a

informé les Sénateurs que ce projet de loi prévoit beaucoup d'avantages que le Burundi pourrait tirer de cette ratification. Il a indiqué que le Burundi va bénéficier des financements de la part des bailleurs de Fonds multilatéraux et profiter des financements des partenaires bilatéraux. (www.rtnb.bi)

L'ombudsman rencontre les Gouverneurs et Administrateurs du nord du Pays



L'institution de l'Ombudsman a organisé le mardi 8 décembre 2020 en province Kayanza un atelier d'échange de deux jours avec les Gouverneurs des provinces et Administrateurs communaux de la région du Nord, (incluant les provinces Kirundo, Muyinga, Ngozi et Kayanza) sur leur contribution à la consolidation de la paix. Les activités se sont déroulées au Chef lieu de la province Kayanza.

Dans son mot de bienvenue, le Gouverneur de la province de Kayanza Monsieur Rémy Cishahayo a indiqué que la paix et la sécurité règne dans cette province et que la population s'attèle aux travaux de développement surtout dans le secteur agropastoral, mis en avant dans cette province.

Dans son discours de circonstance, l'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduhimana a indiqué que son institution a instauré le projet d'appui à la pérennisation des mécanismes locaux de dialogue, de médiation et de réconciliation pour le renforcement de la cohésion sociale au Burundi. "Nous avons procédé au lancement des activités des réseaux communautaires de médiation et de prévention des conflits, ce qui va contribuer dans les règlements de ces derniers au niveau des collines, en vue de faciliter le travail des tribunaux", a indiqué Honorable Edouard Nduwimana.

Le consultant Monsieur Paul Ndizigiye, au cours de sa présentation sur le premier thème: la redevabilité des responsables administratifs et l'impact de

leurs actes dans la gestion des affaires publiques, a indiqué qu'il est préférable que les responsables administratifs soient sensibilisés sur la notion de gestion de la chose publique et de bonne gouvernance afin qu'ils soient conséquents dans l'accomplissement de leurs missions.

Au cours de son exposé, Monsieur Paul Ndizigiye a insisté sur l'action récursoire, une loi qui éveille la conscience de tout responsable, de tout préposé et de tout mandataire de l'Etat, à agir toujours conformément à la loi qui véhicule l'intérêt général. Sinon, ses abus se répercuteront sur son patrimoine familial.

La présentation sur l'action récursoire a suscité beaucoup d'interrogations et a d'inquiétude chez les responsables administratifs du Nord du pays. Pour cela, l'Ombudsman burundais a précisé que les responsables dans l'administration sont appelés à assurer toujours la bonne gouvernance pour se protéger contre la conséquence des abus commis.

La deuxième présentation concernait les résultats atteints par l'institution de l'Ombudsman dans le renforcement de la cohésion sociale. Il a été remarqué que la culture de dialogue, de débat inclusif et constructif a été renforcée à travers toutes les couches de la société pour lutter, bannir, éradiquer toute forme de corruptions etc.

Le troisième thème s'articulait sur l'échange sur l'établissement d'un cadre régulier de concertation et de discussion avec l'administration autour des doléances des citoyens. Le consultant a fait savoir que 59 dossiers ont déjà été enregistrés dont 32 déjà traités et 37 en cours, l'institution de l'Ombudsman a déjà mis en place un système rapproché de monitoring des doléances des citoyens et de gestion des plaintes en vue de la prévention des conflits.

Au terme de cet atelier, des recommandations ont été formulées. Les Administrateurs ont demandé une mise en place d'un conseil juridique dans chaque commune et doter les avocats de l'Etat des moyens de déplacement suffisants pour faciliter leur travail. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères échange avec l'Ambassadeur de l'UE et les autres Ambassadeurs des pays membres de cette Organisation sur la normalisation des relations entre le Burundi et l'Union européenne



Lors d'un déjeuner auquel il a invité l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi S.E Claude Bochu et tous les Ambassadeurs des Pays membres de l'UE résidant à Bujumbura en

date du 11 décembre 2020, le Patron de la diplomatie burundaise S.E Ambassadeur Albert SHINGIRO a exprimé le vœu du Gouvernement du Burundi de la normalisation des relations diplomatiques entre le Burundi et l'Union Européenne. L'Ambassadeur de l'Union Européenne ainsi que tous les membres de sa délégation ont également exprimé leur souhait de voir le rétablissement de bonnes relations entre l'Union Européenne et le Burundi. Au cours de ce déjeuner, les deux Parties ont eu des entretiens fructueux dans un esprit d'ouverture et de confiance mutuelle sur la levée des sanctions économiques imposées au Burundi en 2015. L'objectif poursuivi étant la reprise de la Coopération bilatérale sans entrave. Signalons que sur leur initiative, ces Ambassadeurs avaient été reçus en audience par le Président de la République du Burundi S.E.M Evariste NDAYISHIMIYE, en date du 07 décembre 2020

(Rédaction-MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO signe dans le livre de condoléances à l'Ambassade de France au Burundi



Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a apposé sa signature ce mercredi 9 décembre 2020, dans le livre de condoléances à l'Ambassade de France au Burundi, pour rendre hommage à l'ancien Président de la République française, Monsieur Valérie Giscard d'Estaining.

Dans son message, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a présenté ses condoléances les plus attristées au Gouvernement et au peuple français suite au décès de l'ancien Président de la République française, un grand ami du Burundi, un grand artisan du processus de l'intégration de l'Europe et de la modernité.

Le Ministre lui a souhaité un bon repos. **(Rédaction-MAECD)**

Le Ministre angolais des Relations Extérieures de la République angolaise effectue une visite de travail au Burundi



Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a reçu en audience ce mardi 8 décembre 2020, une délégation conduite par Son Excellence Ambassadeur Tété António, Ministre des Relations Extérieures de la République angolaise porteur d'un message de Son Excellence Monsieur le Président de la République angolaise transmettant, entre autres, ses vœux de bonheur et de prospérité à son homologue du Burundi, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi et au peuple Burundais. Après les salutations d'usage, les deux Chefs de la Diplomatie ont échangé sur le renforcement des relations bilatérales qui datent de longtemps. Le Chef de la Diplomatie Angolaise a révélé sa reconnaissance pour le riche entretien que Son Excellence le Président de la République Burundais a eu avec son homologue angolais, Son Excellence João Lourenço en marge du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale récemment tenu à Libreville, au Gabon. Pour ce, Son Excellence Ambassadeur Tété António a saisi cette opportunité pour annoncer que c'est l'Angola qui préside le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Le Ministre des Relations Extérieures de la République angolaise a en outre salué l'expérience burundaise en matière de lutte contre la pandémie de la Covid-19 et il a annoncé que lui-même et sa délégation comptaient échanger avec les autorités sanitaires burundaises pour partager cette expérience.

Le Ministre des Relations Extérieures de la République angolaise, Son Excellence Ambassadeur Tété António a également déclaré que la République angolaise est enchantée du retrait du Burundi de l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

A son tour, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a salué la visite au Burundi de cette délégation. Il a également rappelé que le Burundi et l'Angola entretiennent des bonnes relations. Le Ministre Albert SHINGIRO a saisi cette opportunité pour féliciter le nouveau Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), Son Excellence Ambassadeur João Samuel Caholo et lui a promis un grand soutien de la part du Burundi.

Le Ministre angolais des Relations Extérieures a par après été reçu en audience par le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE auquel il était Envoyé Spécial. **(Rédaction-MAECD)**

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et le Fonds des Nations Unies pour la Population(FNUAP) organisent une visite sur terrain en provinces de Ngozi et Kirundo



Le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds des Nations Unies pour la Population(FNUAP) ont élaboré et signé conjointement des Plans de travail 2020 qui s'inspirent du nouveau Programme Pays (2019-2023) et aligné sur les priorités du Plan National de Développement 2018-2027.

Le Programme pays prévoit dans ses mécanismes de coordination, une visite conjointe annuelle entre les partenaires de mise en œuvre du programme et le Fonds des Nations Unies pour la Population pour se rendre compte des progrès réalisés et des contraintes éventuelles dans l'atteinte des résultats du programme. Le Programme a évolué dans un environnement difficile caractérisé par le report de certaines activités. C'est dans ce cadre qu'une visite de terrain a été programmée et effectuée dans les Provinces de Ngozi et Kirundo par les cadres des Ministères sectoriels partenaires de la mise en œuvre du Programme, les cadres des ONG chargés de la mise en œuvre des activités du Programme et le staff de FNUAP en dates du 1^{er} au 4 décembre 2020 respectivement à l'hôpital de Ngozi, au Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC) de Ngozi, Centre de Paix des jeunes de la Commune Ruhororo de la province Ngozi, au Centre de Santé amis des jeunes de Buye de la Province de Ngozi, aux groupes de Solidarité « Nawe Nuze » de la Commune Gashikanwa de Ngozi, à l'hôpital de Kirundo, au Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC) de Kirundo, Centre de Paix des jeunes de la Commune Kirundo, au Centre de Santé de Gasura de la Commune Vum-

bi en Province de Kirundo et ABUBEF de Kirundo. L'objectif général de la visite était de se rendre compte de la mise en œuvre des activités du Programme et d'apprécier les évidences et/ou, les défis liés aux interventions du Programme. L'objectif spécifique, était de documenter les réalisations du Programme (évidences, physiques, histoire de vie, témoignages...); analyser les facteurs favorables et défavorables ayant permis ou non l'atteinte des résultats et formuler des recommandations adéquates pouvant permettre d'atteindre les résultats attendus du Programme.

Un programme de visite conjointe de terrain a été élaboré et des sites à visiter ont été inventoriés. Des visites de courtoisie ont été organisées avec les responsables administratifs des provinces et des discussions ont été menées avec les services techniques des hôpitaux, centres de santé amis des jeunes, des centres spécialisés de prise en charge des Violences Basées sur le Genre(VBG), des CDFC et des organisations partenaires de FNUAP œuvrant au niveau des provinces.

Les réalisations du Programme sont documentées, des recommandations pertinentes pour améliorer les performances du programme sont formulées et un plan de mise en œuvre desdites recommandations est élaboré.

Une restitution a été organisée et un rapport de mission sera élaboré et des recommandations seront formulées et feront objet de mise en œuvre ou suivi.

(Rédaction-MAECD)

La campagne café 2020-201 s'est bien déroulée



Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Dr Déo Guide Rurema a tenu mardi, le 8 décembre 2020 dans son Cabinet à Gitega, un point de presse en vue d'informer le public en général et des caféiculteurs en particuliers, de l'état des lieux des activités de la campagne café, édition 2020-2021.

Le Ministre en charge de l'Agriculture a indiqué que la campagne café 2020-2021 a débuté dans le contexte de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de redressement; de redynamisation et de la pérennisation de la filière café adoptée par le gouvernement burundais le 1er novembre 2019. Comme l'a annoncé le Ministre, d'une manière générale, les activités liées à la collecte du café cerise et sa transformation se sont bien déroulées.

Le Ministre Déo Guide Rurema a fait savoir que durant la campagne-café, tous les caféiculteurs ont été tous payés en totalité et dans les délais prévus. Selon toujours le Ministre, les caféiculteurs se réjouissent du réengagement de l'Etat dans la filière café compte tenu de la manière dont le paiement a été conduit,

dans les délais prévus et dans la transparence. Cette satisfaction de la population est motivée par le fait que le paiement a été effectué à la veille de la rentrée scolaire, de la saison culturelle A, mais aussi en période où beaucoup de ménages réalisent des projets de développement de grande taille, a précisé le Ministre.

Concernant la commercialisation du café, une quantité de 8906,550 tonnes de café était déjà exporté au 3 décembre 2020 pour une valeur 22 264 796 USD. Pour l'Office pour le Développement du Café du Burundi (ODCA), le café exporté est de 1632,480 tonnes pour une valeur de 4414000 USD correspondant à 40% de la prévision. Pour le Consortium des Coopératives des Caféiculteurs (COCOCA), 1420, 800 tonnes ont été déjà exportées pour une valeur de 4 185 685 USD.

Le ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage a dit que le gouvernement burundais se réjouit du pas franchi par l'ODECA dans la mise en œuvre de la stratégie de redynamisation et pérennisation de la filière café. Il a invité les partenaires au développement à emboîter le pas dans la relance de la filière café du Burundi en apportant leurs contributions à l'augmentation de la production.

Le Ministre Déo Guide Rurema a remercié tous les intervenants dans la filière café qui ne ménagent aucun effort pour que la filière café du Burundi soit compétitive tant au niveau régional qu'international tout en réitérant le soutien du gouvernement chaque fois que de besoin. (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE N°2 DE L'ETAT DU BURUNDI SUITE A LA MESURE
PRISE PAR LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES DE
RETIRER LE BURUNDI DE SON AGENDA POLITIQUE**

1. L'Etat du Burundi a accueilli avec joie, la décision noble, digne et salubre que le Conseil de Sécurité des Nations Unies vient de prendre en retirant le Burundi de son agenda politique, suite au vœux exprimé par le Président de la République du Burundi, SE Evariste NDAYISHIMIYE, et qu'il a réitéré dans son discours prononcé lors de la 75^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies. A travers cette mesure historique, les Nations Unies viennent de reconnaître, enfin, que des avancées très significatives dans différents domaines ont été réalisées au Burundi.
2. L'Etat du Burundi se réjouit de cette décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui constitue un signal, on ne peut plus fort et déterminant, de la renormalisation des relations diplomatiques entre le Burundi et les Nations Unies.
3. Le Burundi tient toujours à informer la communauté internationale, ses interlocuteurs et partenaires que l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme et la stabilisation de la sécurité dans tout le pays sont une réalité et que la population vaque quotidiennement, et en toute quiétude, aux travaux de développement; en témoigne irréfutablement, le retour massif des réfugiés burundais, ainsi que l'organisation, sur fonds propres des burundais, des élections paisibles, crédibles, transparentes et démocratiques de 2020, qui ont abouti à la mise en place des institutions responsables et laborieuses qui gèrent actuellement le pays.
4. Le Burundi se réjouit que, tout le monde voit la même chose, y compris les Nations Unies, en témoigne l'entente entre le Burundi et les Nations Unies sur l'avenir du Bureau des Nations Unies au Burundi. Le Burundi est sur la voie de la paix et du développement. C'est le couronnement des efforts conjugués du

BUR 1

peuple burundais, et de l'appui significatif des différents pays et partenaires, qui témoignent une fois de plus, la solidarité des peuples, dans des rapports de collaboration d'égal à égal et de partenariat gagnant-gagnant.

5. L'Etat du Burundi profite de cette occasion pour réitérer son engagement à poursuivre le processus de consolidation de la paix, d'un Etat de Droit sûr et rassurant pour tout le monde car cela relève de sa responsabilité. En outre, L'Etat du Burundi s'engage à poursuivre la consolidation de la coopération bilatérale et multilatérale dans une dynamique de respect mutuel entre les Etats et les partenaires et à travers des partenariats mutuellement bénéfiques et avantageux.
6. Dans le cadre du renforcement de la souveraineté nationale, L'Etat du Burundi souhaite que les relations de coopération se focalisent particulièrement sur la mise en œuvre du Plan National du Développement (PND 2018-2027) qui par ailleurs s'inspire des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
7. Dans cet élan, et de commun accord avec différents partenaires au développement, des modalités pratiques pourront être re-analysées à travers entre autres des tables rondes pour voir comment réaliser ce partenariat dans le cadre du développement économique.
8. L'Etat du Burundi réitère ses vifs et sincères remerciements aux Nations Unies en général, et aux pays amis en particulier, pour leur soutien indéfectible qui a abouti à cette mesure.
9. Enfin, L'Etat du Burundi invite la population burundaise à accueillir et à soutenir, elle aussi, avec joie et sérénité cette mesure salutare et l'encourage à rester calme et responsable comme elle en a toujours fait preuve surtout pendant les moments difficiles et lui demande de toujours vaquer à ses activités quotidiennes de développement.

Fait à Gitega, le 7 décembre 2020

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ETAT
ET PORTE-PAROLE
Prosper NTAHORWAMIYE



The signature of Prosper NTAHORWAMIYE is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU BURUNDI', 'SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ÉTAT', and 'PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE'.

[1]

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°10 DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 09 décembre 2020, à Bujumbura, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 7 décembre 2020, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour .

Après restitution du Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de loi organique portant réattribution des compétences de la Cour anti- Corruption et de son Parquet Général ainsi que la réorganisation de la Brigade anti- Corruption , présenté par le Ministre de la Justice.

Ce projet intervient pour déterminer la nouvelle démarche du Gouvernement dans la lutte contre la corruption en restructurant les institutions chargées de la lutte contre la corruption et les infractions connexes aux fins de rapprocher la justice pénale anti corruption des justiciables.

La suppression de la Cour anti corruption au bénéfice des tribunaux de grande instance et des Cours d'appel apparaît comme une meilleure approche.

En effet, même si avec la structure actuelle du Gouvernement le Ministère de la Bonne Gouvernance qui exerçait la tutelle sur les institutions chargées de lutter contre la corruption n'apparaît pas , le Gouvernement est déterminé à poursuivre le combat contre la corruption.

Afin de lutter efficacement contre ce phénomène de corruption, le projet crée des sections anti corruption au sein des Parquets et Parquets Généraux d'une

[2]

part, et des Chambres anti- corruption auprès des Tribunaux de Grande Instance et Cours d'appel d'autre part.

Dans l'efficacité de la réponse pénale au phénomène de la corruption, les services d'enquête jouent un rôle prépondérant.

C'est pourquoi la Brigade anti corruption à laquelle la mission d'investigation est confiée mérite d'être elle-aussi réorganisée pour plus d'efficacité, avec cette préoccupation du Gouvernement d'avoir une police unique et unifiée.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandation de :

- Créer des sections anti corruption au sein des Parquets et Parquets Généraux, et des Chambres anti- corruption auprès des Tribunaux de Grande Instance et Cours d'appel.
- Confier la phase préjuridictionnelle en matière de lutte contre la corruption à une unité anti corruption spécialisée de la Police Judiciaire.

2. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à Usage Humain et des Aliments, présenté par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Dans le souci de répondre aux nouvelles politiques et défis du secteur pharmaceutique, il a été mis en place la loi n°1/11 du 08 mai 2020 portant réglementation de l'exercice de la pharmacie et du médicament à usage humain.

Cette loi prévoit la mise en place d'une Autorité de Régulation des Médicaments à Usage Humain et des Aliments « ABREMA ».

Le présent projet vient mettre en application cette loi.

L'ABREMA sera chargée de la régulation de tous les aspects en rapport avec l'assurance qualité et la sécurité des produits tels que les aliments préfabriqués et emballés, les médicaments à usage humain, les produits cosmétiques et diététiques, les médicaments à base de plantes, les médicaments traditionnels, les dispositifs médicaux, les matériaux ou substances utilisées dans la fabrication des produits dont la consommation peut nuire à la santé humaine.

A l'issue des échanges, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de doter l'ABREMA, comme les autres structures qui génèrent beaucoup de fonds pour le Trésor, de moyens de fonctionnement suffisants pour qu'elle continue à accomplir efficacement ses missions.

[3]

3. Projet de Politique Nationale de la Défense révisée, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Aujourd'hui comme dans l'avenir, le Burundi fait face à diverses menaces à sa sécurité et sa stabilité.

Il s'avère par conséquent impérieux de développer ses capacités au sein de la Force de Défense Nationale pour dissuader et neutraliser les potentiels ennemis, et ainsi garantir un environnement propice au développement économique et social.

La politique nationale de défense vise à déterminer les grandes directives qui retracent les capacités militaires indispensables afin que la Force de Défense Nationale accomplisse ses missions efficacement.

Cette politique nationale de défense révisée intervient dans le souci d'adapter celle adoptée en 2013 aux documents fondamentaux qui sont la Constitution de 2018, la loi organique régissant la Force de Défense Nationale de 2017 et le Plan National de Développement.

Cette révision est une étape importante dans le processus en cours de professionnalisation et de modernisation de la Force de Défense Nationale.

Etant donné que les menaces auxquelles le pays entend faire face sont tant internes qu'externes et que la sécurité d'un pays n'est pas l'apanage des seules forces armées, cette politique retrace les responsabilités de tous les intervenants en matière de sécurité.

Après échange et débat, le projet de politique a été adopté.

4. Projet de décret portant révision du décret n°100/15 du 30 janvier 2017 portant réorganisation de la Commission Foncière Nationale et son Secrétariat Permanent, présenté par les Services de la Primature.

La Commission Foncière Nationale a été instituée par le Code Foncier avec pour mission notamment d'assurer le suivi de la bonne application de la législation foncière. Elle est organisée par le décret n°100/15 du 30 janvier 2017. Elle avait été placée sous la coordination de la 2^{ème} Vice-Présidence de la République.

Conformément au décret n°100/065 du 22 septembre 2020 portant organisation et fonctionnement de la Primature, le Secrétariat Permanent de la Commission est aujourd'hui un service spécialisé rattaché à la Primature.

[4]

Il y a un besoin de réviser le décret qui organise cette Commission pour l'adapter aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

Le présent projet propose une structure légère par rapport à celle qui était en place pour plus d'efficacité.

A l'issue du débat, le projet a été adopté moyennant certaines retouches.

5. Note de motivation du refinancement de la COGERCO pour le développement de la filière cotonnière au Burundi, présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le secteur du coton revêt une grande importance pour l'économie burundaise car il constitue le principal pourvoyeur de matière première à l'industrie textile. Jadis, il était la deuxième source de devises après le café.

Des facteurs endogènes et exogènes ont empêché la COGERCO de promouvoir et d'assurer une production soutenue dont le pays avait pourtant besoin pour développer le secteur coton-textile-habillement. Ces facteurs sont notamment :

- L'insuffisance des terres
- La faible mécanisation
- Les difficultés financières
- Etc...

Dans le cadre de la relance de la production du coton, le Gouvernement du Burundi a adopté la Stratégie nationale pour la redynamisation de la filière coton-textile-habillement en 2019, qui n'est pas encore opérationnelle jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, le Gouvernement a signé, en mai 2020, un mémorandum d'entente avec la société AFRITEXTILE pour redynamiser la filière coton, mais cette société n'a pas encore exécuté ses engagements.

Pourtant, il est plus qu'urgent de redynamiser cette filière pour qu'elle puisse contribuer à la croissance de l'économie nationale.

De la retraite organisée en août 2020 pour réfléchir sur les voies et moyens de redynamiser le secteur, deux alternatives ont été proposées :

- financement propre du Gouvernement en mobilisant 8 747 400 000 Fbu en faveur de la COGERCO afin qu'elle produise 6000 tonnes de coton par an sur 3000 hectares. Elle va s'approprier tous les maillons de la filière

[5]

depuis la production jusqu'à la commercialisation du produit en prévoyant de rembourser la dette sur une durée de trois ans

- partenariat entre le Gouvernement et la société AFRITEXTILE.

Après échange et débat, le Conseil a fait remarquer que s'il est question de financement, il sera porté sur le développement de la culture du coton. Il ne s'agit pas de financer la COGERCO mais plutôt de trouver des voies et moyens d'accroître la production du coton.

Il a donc été demandé de continuer la voie du partenariat avec la société AFRITEXTILE qui va développer la culture du coton sur des terres que lui aura concédé l'Etat. Les modalités de ce partenariat seront à définir.

6. Projet d'ordonnance ministérielle portant réglementation des prix de vente, de transport des produits forestiers et leurs dérivés issus des forêts et boisements de l'Etat, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le Code Forestier de 2016 subordonne la délivrance d'un permis de coupe à l'acquittement préalable des frais d'autorisation de coupe de bois déterminés par une ordonnance des Ministres ayant les forêts et les finances dans leurs attributions, ainsi que l'acquittement des frais de transport.

C'est donc pour opérationnaliser les dispositions de ce Code que ce projet est proposé.

Par ailleurs, les prix de vente du bois au Burundi ont été longtemps sous évalués par rapport aux coûts de production. Il est urgent de les ajuster en fonction des coûts de production et de la situation actuelle des prix du marché.

Après échange et débat, le Conseil a fait remarquer que l'Etat ne plante pas les arbres pour la vente.

Ainsi, ce projet d'ordonnance est à réorienter car il doit réglementer la coupe du bois des privés. Dorenavant, avant de demander l'autorisation de coupe, le privé devra d'abord montrer les arbres qu'il a plantés en remplacement de ceux qu'il veut couper, selon le principe « qui reboise coupe » et non « qui coupe reboise ».

En outre, il devrait y avoir un travail préalable de marquage des arbres à couper qui se ferait étape par étape, afin d'éviter de raser toutes les plantations d'arbres. Il a également été recommandé d'étudier des stratégies pour utiliser les échafaudages métalliques pendant la construction au lieu du bois, afin de préserver les arbres et ainsi protéger l'environnement.

[6]

7. Mémoire d'Entente entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour l'établissement et l'opérationnalisation d'un Bureau de liaison de Tanzanian Ports Authority à Bujumbura, présenté par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

La gestion des Ports tanzaniens est assurée par la « Tanzanian Ports Authority » qui assure la gestion de tous les problèmes y afférents, pour que les utilisateurs reçoivent leurs cargos sans difficultés.

Lors des réunions de la Communauté Est Africaine, il a été recommandé que les gestionnaires des Ports en Tanzanie et au Kenya ouvrent leurs agences dans les pays enclavés pour permettre aux utilisateurs de ne pas faire beaucoup de déplacements qui ont un impact sur les prix des produits importés.

Ce Mémoire d'entente entre la République du Burundi et la République Unie de Tanzanie s'inscrit dans ce processus d'intégration régionale effective et vise le renforcement des relations commerciales bilatérales entre les deux pays.

L'ouverture de ce bureau à Bujumbura permettra au Gouvernement du Burundi d'une part et aux hommes d'affaires burundais d'autre part, de minimiser les coûts en devises liés aux voyages à Dar es salaam.

A l'issue de l'analyse, le Mémoire a été adopté avec comme rappel aux membres du Gouvernement de chaque fois soumettre préalablement à l'analyse du Conseil des Ministres les Mémoires à signer.

8. Note sur une requête de l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi (ABEF) au Gouvernement du Burundi pour construire un grand centre commercial sur le site de l'ex marché central du Bujumbura, présentée par les Services de la Primature.

Pour rappel, le marché central de Bujumbura a pris feu au matin du 28 janvier 2013 laissant derrière lui la destruction de toutes les marchandises qui s'y trouvaient et de toute la structure qui soutenait l'infrastructure.

Le dossier d'exploitation du site de l'ex marché central de Bujumbura a fait l'objet d'analyse en Conseil des Ministres à maintes reprises depuis 2016. Les différents appels d'offre lancés ont été infructueux.

[7]

A travers cette requête, l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi (ABEF) voudraient concrétiser son engagement à jouer un rôle moteur dans le développement du pays en général et celui de la ville de Bujumbura en particulier. Le collège des dirigeants des banques et établissements financiers a exprimé son intérêt pour le projet de développement d'un centre commercial sur la place de l'ex marché central de Bujumbura.

Le secteur bancaire propose l'exécution de ce projet à travers un partenariat public-privé dont les actionnaires principaux seraient les banques et établissements financiers dont l'apport en capital viendrait des réserves d'investissement, et l'Etat du Burundi dont l'apport serait le terrain.

Pour renforcer le capital, l'actionnariat pourra être ouvert à tout autre investisseur privé ou institutionnel selon les conditions qui seront définies dans les statuts d'une société d'investissement à créer à cet effet.

Le financement du projet sera constitué par :

- Le capital libéré par les banques et établissements financiers du Burundi à partir des réserves d'investissement
- Les autres investisseurs privés et institutionnels
- Les emprunts auprès des institutions financières internationales

Après échange et débat, le Conseil a donné son accord de principe pour la poursuite du projet, mais que l'actionnariat est à ouvrir à des gens qui ont des capacités financières suffisantes car il s'agit d'une infrastructure qui demandera beaucoup de moyens.

Il a été recommandé aux représentants de l'Etat et à ceux de l'Association des Banques et Etablissements Financiers de se mettre ensemble pour élaborer une feuille de route ainsi qu'un chronogramme des activités, et le cas échéant se donner un échéancier clair et précis du début et de la fin de l'exécution des travaux, pour que le centre soit effectivement opérationnel dans des délais raisonnables, car les Burundais attendent depuis longtemps avec impatience la réhabilitation de ce marché.

9. Divers

- Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a informé le Conseil sur la mise en œuvre de l'accord signé entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Populaire de Chine qui porte sur un don de 190 000 décodeurs. Ce don a été octroyé dans le cadre de la migration vers la radiodiffusion télévisuelle numérique au Burundi.

[8]

- Son Excellence Monsieur le Président de la République a exprimé sa satisfaction pour le fait que le Burundi a été retiré de l'agenda politique du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il s'agit en effet d'une autre page qui est tournée et pour le Burundi et pour ses partenaires.

Comme le moment est propice pour se consacrer davantage aux activités de développement, il a demandé que des projets concrets à soumettre aux partenaires soient élaborés et que les appuis budgétaires pour le fonctionnement courant de l'Etat ne fassent plus partie des financements à négocier.

Il a rappelé également que les demandes des audiences officielles auprès des institutions de l'Etat passent obligatoirement par le canal du Ministère en charge des Affaires Etrangères.

Pour clôturer la séance, Son Excellence le Président de la République a informé les membres du Gouvernement qu'une retraite gouvernementale est prévue du 21 au 22 décembre 2020 et que cette dernière se penchera essentiellement sur l'évaluation de l'état de mise en œuvre des principes de base de « Reta Mvyeyi, Reta Nkozi ».

Bujumbura, 10 décembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi